

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quinze Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

Étaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET Jacques et Mme DUCHÂTEL Valérie.

Procuration : Mme GODIN Sandrine a donné procuration à Mr HEVERAET Jacques
Mr BRISSE Joseph a donné procuration à Mr BLOND Eric

Madame DUCHÂTEL Valérie est nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 8 Juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

I – EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie un prêt pour le financement de la réhabilitation des assainissements non collectifs de la Commune, aux caractéristiques suivantes :

PRET MOYEN TERME TAUX FIXE

Montant : 255 000.00 €

Durée : 10 ans

Taux : fixe de 1.81 %

Périodicité d'amortissement : trimestrielle

Frais de dossier : 382 €

- PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,
- PREND L'ENGAGEMENT, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.
- CONFERE toutes délégations utiles à Monsieur Joël BERNARDIN, Maire de la Commune, pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes conditions de remboursement qui y seront insérées.

II – DM n°2 AU BP 2015 : AJOUT DE CREDITS LEGS BLAUD ET REMBOURSEMENT PARTIEL PRET COURT TERME ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

INVESTISSEMENT

Dépenses

16 1641 + 45 000€

Recettes

10 10251 + 45 000€

III– DM n°3 AU BP 2015 : REDUCTION DE TITRE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

67 673 + 272€

011 61522 - 272€

IV– ELECTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Le Conseil Municipal,

Vu les Articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette Commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal.

Considérant la démission de Monsieur HAUDEBOURG Philippe, membre titulaire de la CAO depuis le 17 Avril 2014.

Considérant que l'élection des membres élus de la CAO doit avoir lieu à bulletins secrets.

Décide de procéder à l'élection de 1 membre titulaire de la CAO, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

1/ Membre titulaire :

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Quotient électoral : 4

Mr HEVERAET Jacques 10 voix

Est élu membre titulaire de la CAO

Monsieur HEVERAT Jacques étant précédemment suppléant, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau suppléant,

2/ Membres suppléants :

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Quotient électoral : 4

Mr LUGINBUHL Fabrice 10 voix

Est élu membre suppléant de la CAO

V- DM n°4 AU BP 2015 : REMISE AUX NORMES DE LA CUISINE DE LA CANTINE-SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Chap 21	art 21318	op 201502	+ 5 062.00
Chap 21	art 21318	op 20141	- 5 062.00

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les enfants participant aux TAP et au périscolaire du mercredi :

Ecole de MORVILLERS : 26 enfants sur 42

Ecole de GREMEVILLERS : entre 65 et 68 enfants sur 82

Garderie du Mercredi : 17 enfants

Haut débit

La Commune sera équipée courant 2016.

Tracteur tondeuse

Une offre a été déposée pour la vente du tracteur tondeuse. La proposition s'élevant à 250€ est acceptée par le Conseil Municipal.

Stationnement

Suite à la demande de certains riverains, un panneau « stationnement interdit sauf riverains » sera installé dans la rue Saint Rémy dans le renforcement des n° 1 et 3 face à la Mairie.

Arrêt de car D930

Suite à la demande d'un Administré et considérant qu'il est devenu inutile là où il est situé actuellement, l'arrêt de car de choqueuse sur la D930 sera déplacé vers le parking de l'ancien restaurant. Des Zebras seront créés ainsi qu'un passage piétons. Un courrier d'information sera envoyé au Conseil Général.

Les voisins vigilants

Le protocole ayant été accepté par le Préfet, l'achat des panneaux est maintenant à prévoir.

DIVERS :

Dates à retenir :

- **Inauguration de la Bibliothèque Municipale : le Vendredi 9 Octobre 2015 à 19h00**
- **Repas des Cheveux d'Argents : le Samedi 28 Novembre 2015**
- **Distribution des Colis le Samedi 19 Décembre 2015**

La séance est close à 22h35.